

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 janvier 2010
(convocation du 4 janvier 2010)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Janvier Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. DUCASSOU Dominique
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 40
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme Marie-Christine EWANS jusqu'à 10 h 00
Mme. BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 45

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUBOS Gérard à M. MOULINIER Maxime
M. EGIRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. GUYOMARCH Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LOTHaire Pierre à M. DELAUX Stéphan
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 H 45
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

C.C.I.B - Organisation de la convention "Invest in Photonics" à Bordeaux les 18 et 19 mars 2010 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le contexte

Avec la mise en service en 2012 du Laser Mégajoule, l'Aquitaine disposera d'un équipement de recherche exceptionnel qui sera non seulement ouvert au Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), maître d'ouvrage, mais aussi à la communauté scientifique et industrielle nationale et internationale.

Le constat actuel réalisé par l'association Alpha qui assure la gouvernance du pôle « Route des Lasers » est que le marché de la photonique est en pleine extension, que c'est un secteur créateur d'emplois stables en Aquitaine, qu'il existe une volonté politique locale de développement de ce secteur, et que le Laser Mégajoule constituera un point d'ancrage mondialement reconnu de ce secteur.

Toutefois, il est apparu que l'implication des acteurs de cette filière que sont les universités, les organismes institutionnels et économiques, les entreprises et les organismes financeurs, était diffuse et manquait de lisibilité.

Afin d'anticiper la dynamique future centrée sur le laser Mégajoule, il s'agit de créer une dynamique autour de la photonique afin de valoriser les atouts locaux, de permettre l'identification internationale du territoire, de développer l'économie locale par un apport d'affaires d'investissements exogènes, et enfin de contribuer à la vulgarisation de cette technologie innovante auprès des jeunes et du grand public.

C'est sur la base de ce constat que la CCI de Bordeaux a réuni, au sein d'un comité de pilotage, l'association Alpha représentant le pôle de compétitivité, le CEA, intervenant majeur régional autour du projet laser mégajoule, l'ensemble de la Photonique française associée au projet avec des organismes comme le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP), l'association Française des Industries de l'Optique (AFOP), la Société Française d'Ophtalmologie (FSO), le groupe EPIC LASER, ainsi que des clusters européens (Allemagne, Grande Bretagne) et canadien (Québec).

Dans le prolongement des enseignements tirés de la participation de ces principaux acteurs au 18ème Salon « World of Photonics » qui a eu lieu à Munich du 18 au 21 juin 2007, est née ainsi l'idée de créer un évènement fédérateur, avec une périodicité, à priori de deux ans, permettant, au sein du territoire aquitain, d'identifier les acteurs mondiaux remarquables, de valoriser l'existant et de faire converger des moyens au profit de la « Route des Lasers ».

Une première convention dénommée « Invest In Photonics », s'est tenue en 2008, conçue comme une plate-forme relationnelle de développement économique des entreprises du secteur photonique, qui puisse constituer un rendez-vous international incontournable et donner une lisibilité aux acteurs intervenant de la filière.

Une seconde édition est prévue le 18 et 19 mars 2010, avec les **objectifs** suivants :

- Développer la recherche finalisée et valoriser les résultats,
- Faire de l'innovation le moteur de compétitivité des entreprises,
- Développer les TIC au service de la société de l'information,
- Lancer le défi climatique et énergétique par la photonique,
- Protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine,
- Soutenir le développement durable du littoral aquitain et des quartiers sensibles,
- Soutenir les territoires en mutation.

Les résultats attendus se situent sur le plan national et international d'une part et sur le plan local d'autre part.

Sur le plan national et international il s'agit de :

- permettre aux PME et PMI du secteur de la photonique existantes de consolider leurs fonds propres afin de développer leurs technologies et leurs produits, leurs marchés via les réseaux commerciaux, la pénétration de marchés et réseaux de VAS, et de développer leurs structures internes,
- réunir 150 à 200 participants décisionnaires sur les problématiques de financement des PME de la photonique,
- identifier la photonique française à l'international,
- positionner l'évènement « Invest In Photonics » comme un évènement international incontournable pour le financement des entreprises de la photonique.

Sur le plan aquitain, il s'agit :

- d'identifier et promouvoir nationalement et internationalement Le Pôle « Route des Lasers »,
- d'accélérer le développement des entreprises aquitaines du secteur,
- de promouvoir des aménagements territoriaux spécifiques au secteur de la photonique,
- de contribuer à la vulgarisation des technologies auprès du grand public.

D'un point de vue organisationnel, le comité de pilotage constitué par la CCIB, regroupant l'ensemble des bailleurs du projet, coordonne la réalisation de la convention d'affaires avec, en son sein, l'intervention d'un comité technique regroupant les représentants français et européens du secteur, qui assure la cohérence des interventions, le choix des intervenants et participe à la sélection des projets d'entreprises, ainsi qu'un comité d'organisation chargé de la logistique et de la mise en oeuvre de la convention, et des relations avec les sous-traitants sélectionnés.

Cette convention est ainsi conçue comme une opération collective et réalisée par chacun dans son domaine de compétence respectif.

Dans le cadre du budget prévisionnel ci-après s'élevant à 489 442 € H.T, la CUB est sollicitée pour participer à hauteur de 25 000 € :

DEPENSES	€ H.T	RECETTES	€ H.T
Frais de structure	116 207	CEA	27 400
personnel	220 235	CCIB	88 807
Communication	65 000	CRA	25 000
Organisation évènementielle	88 000	CG33	25 000
		Mairie Bordeaux	10 000
		CUB	25 000
		SGAR	20 000
		FEDER	157 078
		Contributions privées	81 664
		Produits exceptionnels	9 493
		Pôle Alpha	20 000
TOTAL	489 442	TOTAL	489 442

Le Conseil Régional, le Conseil Général de la Gironde et la Mairie de Bordeaux ont d'ores et déjà confirmé leur soutien financier.

Rappel politique et action cub

La CUB est l'un des principaux acteurs du pôle de compétitivité « Route des lasers ». Sa participation à l'organisation de la convention s'inscrit à la fois dans les actions de communication à l'international du pôle et dans les actions de soutien aux entreprises de la filière dont plusieurs d'entre elles sont implantées sur le territoire communautaire et pourront s'y développer dans le cadre du projet de la Cité de la Photonique.

Ceci étant exposé, compte tenu de l'opportunité offerte à notre agglomération d'organiser sur son territoire une manifestation de portée internationale et de donner ainsi une lisibilité de même caractère au pôle de compétitivité, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

- **DECIDER** d'accorder une subvention de 25 000 € à la CCI de Bordeaux pour l'organisation de la seconde convention « Invest in Photonics » à Bordeaux les 18 et 19 mars 2010,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, destinée à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante est imputée au chapitre 65, article 65 737, fonction 900, CRB D100. Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 janvier 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
25 JANVIER 2010

PUBLIÉ LE : 25 JANVIER 2010

M. JEAN-JACQUES BENOIT

